

Genre et inclusion financière au Cameroun : Une analyse des écarts entre sexes dans l'accès aux services financiers

Steve Douanla Meli

*Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, Université de Yaoundé II. Cameroun.
Laboratoire de Recherche en Microéconomie Appliquée. Cameroun
Email : douanlamelisteve@yahoo.com*

Benjamin Fomba Kamga

*Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, Université de Yaoundé II. Cameroun.
IZA Institute of Labor Economics, Bonn, Germany
Email: fomba1@yahoo.fr*

Résumé :

Cette étude se propose d'analyser les écarts entre les sexes en matière d'accès aux services financiers au Cameroun. Plus précisément, sur la base des données Global Findex (2021) collectées auprès de 1000 ménages par le groupe Banque Mondiale, elle tente à partir des régressions logistiques, d'analyser selon le sexe des individus, les facteurs explicatifs de l'accès aussi bien aux services financiers formels qu'informels. Ensuite, en se servant de la méthode de décomposition de Fairlie, elle analyse les écarts entre les sexes dans l'accès à ces deux formes de services financiers, en identifiant les contributions des différentes caractéristiques individuelles aux écarts d'accès observés. Les résultats indiquent premièrement que le sexe exerce un effet discriminant négatif, exclusivement sur la probabilité d'accès aux services financiers formels. Ensuite, ils révèlent une différence d'accès aux services financiers (soit de 52% pour les services formels et de 46% pour les services informels) entre hommes et femmes, expliquée par un faible niveau d'éducation des femmes, un niveau de vie moins élevé traduisant de faible niveau de revenu et un accès limité au compte mobile money et au téléphone mobile comparativement aux hommes.

Mots -Clés : Ecart de genre, Accès aux services financiers, Cameroun.

Classification JEL : D01, G2, J16.

1. Introduction

La finance est de plus en plus présentée comme un instrument efficace du développement économique, faisant de l'inclusion financière une priorité pour un nombre croissant de pays (Munemo, 2018 ; Park et Mercado, 2015). En effet, entendue comme l'accès et l'utilisation des services financiers formels par toutes les couches de la population, à des coûts raisonnables et correspondant à leurs besoins (Sarma et Pais, 2011), l'inclusion financière est considéré comme un enjeu économique et social majeur car, il favorise le bien-être économique et sociale des populations en luttant contre la pauvreté, les exclusions et surtout les disparités entre sexes (Nwosu et Orji, 2017). Cependant, malgré ces avantages qu'on lui reconnaît, de même que la mise en œuvre des stratégies de développement des systèmes financiers dans de nombreux pays, le niveau d'inclusion financière reste encore faible aussi bien au niveau mondial que dans les pays en développement (Demirgüç-Kunt *et al.* 2018). Si Klapper (2015) estime à encore 2,5 milliards, le nombre de personnes adultes exclus de la finance formelle dans le monde, Beck *et al.* (2015), trouvent que les systèmes financiers des pays en développement sont non seulement très exclusifs (avec près de 63% d'exclus financiers), mais surtout caractérisés par la persistance des disparités de genre : environ 1 milliard de femmes vivant dans les 40% des ménages les plus pauvres sont encore exclues du système financier formel dans ces pays (Global Findex, 2021).

Toutefois, si de manière globale, les indicateurs d'inclusion financière ce sont quelque peu améliorés au cours de ces dernières années, force est de constater que les écarts entre sexes subsistent encore à l'échelle mondiale et particulièrement dans les pays en développement où, plusieurs travaux s'accordent sur des écarts beaucoup plus prononcés, que ce soit en termes de possession de compte, d'accès à l'épargne formelle, que d'accès crédit formel (Kaur et Kapuria, 2020). Les données Global Findex (2017) de la Banque Mondiale indiquent que 1,2 milliard de personne de plus qu'en 2011 possédaient un compte bancaire dans la monde. Cependant, cette progression dissimulait encore un écart de 9% entre hommes et femmes. D'après Demirgüç-Kunt *et al.* (2018), être une femme augmenterait donc la probabilité d'exclusion financière dans les pays en développement. Cette tendance est bien confirmée en Afrique subsaharienne où, 48% d'hommes sont propriétaires d'un compte bancaire contre seulement 37% de femmes, soit un écart de 11% qui n'a cessé de se creuser au cours de ces dernières années. De nombreux mécanismes mis sur pieds pendant la pandémie de COVID-19 ont eux aussi contribués à une nette amélioration des indicateurs de l'inclusion financière à l'échelle mondiale Gentilini *et al.* (2020). Les données Global Findex (2021) recueillis pendant la pandémie révèlent que 76% d'adultes dans le monde (et 71% dans les pays en développement) sont inclus financier. Ces chiffres qui traduisent une augmentation de près de 50% entre 2011 et 2021 interpellent sur les situations des groupes défavorisés et particulièrement sur les écarts les sexes.

Au Cameroun, si les avancées observées ces dernières années dans le secteur financiers (notamment en termes de multiplication des agences bancaires et distributeurs automatiques de billets, d'émergence de la microfinance, ou de l'adoption d'innovations financières comme le mobile money) ont également permises d'enregistrer une légère amélioration de l'inclusion financière qui s'ait traduite par une augmentation de 16% de la possession de comptes dans les institutions financière entre 2014 et 2017, soit 30% en 2017 contre 14% en 2014 (Global

Findex, 2017), une analyse de ces indicateurs d'inclusion financière selon le sexe révèle toujours une persistance des écarts entre hommes et femmes en ce qui concerne aussi bien la possession de compte, l'accès à l'épargne, que l'accès au crédit formel. D'après les données Global Findex (2017), 54% des personnes détenant un compte dans une institution financière étaient des hommes contre 46% de femmes, soit un écart de 8% entre les deux groupes. Concernant l'épargne formelle, ces données révélaient un écart de 10% en faveur des hommes. Et de manière similaire 55% d'hommes avaient accès au crédit contre 45% de femmes traduisant un écart de 10% entre ces deux groupes.

Si la théorie dominante explique ces écarts principalement par les contraintes de l'offre à l'instar des garanties exigées par les institutions financières (le manque de garantie chez les femmes pouvant expliquer le fait qu'elles ont moins accès au crédit) ou des taux d'intérêt élevés (Morsy et Youssef, 2017), les travaux analysant le comportement décisionnel des individus permettent également de relever l'importance des facteurs liés à la demande dans ces explications (Allen *et al*, 2016 ; Morsy *et al*, 2019 ; Douanla *et al*, 2020 ; Berguiga et Adair, 2021). Ainsi, des contraintes liées à la demande telles l'absence de connaissances financières, le manque de confiance envers les institutions financières, le manque de revenu ou l'aversion au risque (très souvent reconnu aux femmes), nourrissent également ces écarts d'accès aux services financiers et conditionnent significativement le comportement financier des individus selon qu'ils appartiennent à l'un des groupes, les contraignant très souvent à adopter une forme d'accès plutôt qu'une autre à savoir : l'exclusion, l'accès aux services informels uniquement, l'accès aux services formel uniquement ou encore l'accès aux deux formes de services). On peut dès lors observer d'une part, une préférence des femmes pour les services financiers informels qu'elles jugent plus accessibles (compte tenu de l'absence des contraintes de garanti ou du taux relativement faible du crédit), au détriment des services formels plus contraignants pour ces dernières. Et d'autre part, une tendance plus forte chez des hommes à accéder aux services formels qu'ils trouvent plus accessibles (compte tenu de leur possibilité à disposer d'une garantie ou d'un emploi stable) au détriment des services financiers informels qu'ils peuvent trouver plus risqués. Il devient donc intéressant de se questionner sur le comportement financier des individus appartenant à ces deux groupes. Autrement dit, quels sont les facteurs qui expliquent les différences de comportement entre hommes et femmes en matière d'accès aux services financiers. De ce fait, cette étude s'inscrit dans la lignée des travaux empiriques analysant les facteurs explicatifs des écarts d'accès aux services financiers entre les sexes. Elle se fixe pour cela un objectif double : premièrement, **analyser selon le sexe des individus, les facteurs explicatifs de l'accès aux services financiers formels et informels. Ensuite, analyser les facteurs explicatifs des écarts entre sexes, dans l'accès à ces deux formes de services financiers.** Pour atteindre cet objectif, il apparaît logique d'examiner les implications théoriques et empiriques qui expliquent les écarts d'accès aux services financiers entre hommes et femmes (section 2), avant d'effectuer une analyse empirique des facteurs explicatifs de ces écarts d'accès dans les différents secteurs de l'écosystème financiers au Cameroun (section 3), de présenter et discuter les résultats (section 4) et enfin de conclure.

2. Revue de la littérature

2.1. Fondements théoriques

Les écarts de genre dans l'accès aux services financiers peuvent trouver des explications théoriques dans les analyses de la discrimination et de l'auto sélection. En effet, l'essentiel des travaux analysant les écarts entre hommes et femmes en matière d'inclusion financière, s'inspire de la théorie de la discrimination de Becker (1957), basée sur les préférences, celle de la discrimination statistique d'Arrow (1972) ou encore celle de l'autosélection. Le point de départ de la théorie de Becker (1957) est que les individus ont un goût pour la discrimination. Appliqué au marché du crédit formel, les établissements de crédit auraient un goût pour la discrimination à l'endroit des femmes. Autrement dit, le fait pour ces établissements d'accorder du crédit aux femmes entraînerait un coût psychologique supplémentaire qui n'existerait cependant pas vis-à-vis des hommes. Cette discrimination serait fondée sur les facteurs de l'offre tels que des taux d'intérêt élevés, des garanties exigées ou des contraintes documentaires¹. En effet, si un rationnement du crédit par des taux d'intérêt élevés peut dissuader les femmes dans leur demande de prêts, l'absence de garantie peut également empêcher ces dernières d'avoir accès au crédit (Morsy et Youssef, 2017). Allant dans ce sens, Mascia et Rossi (2017) confirment l'existence de conditions d'emprunt différentes pour les femmes et les hommes en ce qui concerne les taux d'intérêt, les frais et les commissions dans 11 pays européens ; des conditions beaucoup plus contraignantes pour les femmes.

Toutefois ces conclusions présentent une portée quelque peu limitée car d'après l'intuition de Becker (1957), l'ensemble des établissements financiers formels accorderaient du crédit exclusivement aux hommes, ce qui paraît inconcevable et très peu réaliste. L'hypothèse plus réaliste de différences de goûts pour la discrimination d'Arrow (1973) va donc tenter de dépasser cette approche. En s'inspirant de cette hypothèse, on pourrait postuler que les goûts pour la discrimination à l'endroit des femmes diffèrent d'un établissement de crédit à l'autre. Autrement dit, les établissements de crédit vont comparer les avantages d'accorder du crédit à des femmes avec les coûts psychologiques qui en découlent. Si le gain réel d'accorder le crédit à une femme plutôt qu'à un homme est supérieur à son coût psychologique, l'établissement accordera le crédit uniquement aux femmes et inversement, uniquement aux hommes dans le cas contraire. Un tel marché est donc caractérisé par des écarts d'accès au crédit entre hommes et femmes à court terme et par une ségrégation entre les établissements. Arrow (1973) montre cependant que, seuls les établissements les moins discriminants pourront survivre à long terme car font des profits plus élevés. Toutefois, si cette théorie de la discrimination basée sur le goût sert de fondement théorique dans la plupart des analyses des inégalités entre sexes, il est important de préciser qu'elle présente deux principales limites notamment : l'incapacité à fournir des explications satisfaisantes à l'évolution à long terme des écarts entre hommes et femmes, de même qu'au goût pour la discrimination.

La théorie de la discrimination statistique (Arrow, 1972) peut quant à elle apporter une autre explication au comportement discriminatoire des établissements de crédit, que leur goût pour la discrimination. L'idée ici serait que, ces établissements ont une information limitée sur la capacité des individus à rembourser le crédit. Ce qui les inciterait à utiliser les caractéristiques facilement observables comme par exemple le sexe des individus, pour évaluer les possibilités

¹ Demirgüç-Kunt *et al.* (2018) trouvent qu'au Tchad, au Niger et en Guinée Bissau les conditions d'ouverture d'un compte bancaire diffèrent selon le sexe: les femmes doivent fournir une autorisation du conjoint ou des documents supplémentaires.

de remboursement du crédit. C'est donc dans des jugements statistiques à travers lesquels ces établissements projettent sur les individus certaines caractéristiques de groupes que résiderait l'origine de la discrimination sur le marché du crédit formel. On pourrait donc supposer que ces établissements ne disposent pas de l'information parfaite sur les demandeurs de crédit et se fondent par conséquent sur des croyances qui peuvent être liées à des observations ou de simples préjugés à l'égard des femmes. En faisant l'hypothèse que la probabilité de remboursement du crédit soit plus faible chez les femmes (compte tenu de leur faible revenu, du manque de garantie, des emplois précaires et faiblement rémunérés qu'elles occupent) que chez les hommes, il devient évident que les établissements de crédit préféreront accorder plus de crédit qu'aux hommes, contrairement qu'aux femmes qui présentent un risque plus élevé. Toutefois, les critiques du modèle de discrimination basé sur le goût sont également faite à cette approche. En effet, du fait que les croyances des établissements de crédit ne soient pas justifiées, il est fort probable que les écarts entre sexes soient éliminés dans le long terme.

L'autosélection des femmes dans le secteur financier en général et particulièrement sur le marché du crédit peut trouver des explications non seulement dans le comportement décisionnel de ces dernières, mais également du côté des facteurs de la demande des services financiers. En effet, l'argument selon lequel les femmes ont tendance à s'autoexclure du marché du crédit parce qu'elles s'estiment peu solvables est très souvent présenté dans la littérature pour expliquer les écarts entre les sexes en matière d'accès au crédit. Allant dans ce sens Morsy *et al.* (2019) trouvent qu'en Afrique, les femmes s'autoexcluent du marché du crédit parce qu'elles ont une faible perception de leur solvabilité. D'après Berguiga et Adair (2021), comparativement aux hommes, ces dernières connaissent une autosélection plus importante sur le marché du crédit. Par conséquent elles anticipent les décisions des établissements de crédit et ne demande pas de crédit car sont convaincu que leur demande sera rejetée. Aussi, les femmes entrepreneures par exemple, peuvent choisir d'exercer dans des secteurs d'activités à moindre intensité de capital, nécessitant moins de dettes, ou peuvent également être moins enclin à chercher un financement externe en raison de leur propre perception sur la difficulté des femmes à obtenir un crédit bancaire (Coleman, 2000). Dans le contexte africain en particulier, l'autosélection des femmes sur le marché financier peut trouver une explication dans le rôle joué ou la place occupée par ces dernières dans la société. En effet, les conditions socioéconomiques des femmes notamment : femme au foyer, assignée aux travaux domestique, à la prise en charge du ménage et des enfants limitent fortement leur capacité à participer au marché du travail et à gagner de l'argent (Asaduzzaman *et al.*, 2017) ce qui limite par conséquent leur accès au marché financier. Par ailleurs, les facteurs liés à la demande tels que le manque de culture financière et l'aversion au risque peuvent également expliquer l'autosélection des femmes dans le secteur financier (Reichert *et al.*, 2021).

2.2. Revue empirique

Les écarts entre sexes en matière d'inclusion financière ont fait l'objet d'un nombre croissant d'analyses au cours de ces dernières années. La littérature sur cette problématique tente d'apporter des explications à ces écarts à travers des facteurs d'offre des services financiers, (comme le taux du crédit (Coleman, 2000) ; les conditions d'accès aux services) ; les facteurs de la demande (le niveau d'éducation (Fanta et Mutsonziwa, 2016 ; Ghosh et Vinod, 2017 ;

Akhter et Cheng, 2020) ; le statut socioprofessionnel (Botric et Broz (2017)) ; les normes culturelles et sociales (Rajeev *et al*, 2015, Adegbite et Machethe, 2020) ; ou encore les facteurs institutionnels (Balasubramanian *et al*, 2019). Nous présentons ici quelques-unes de ces analyses ainsi que leurs principaux résultats.

Ndoya et Tsala (2021) analysent les déterminants de l'écart entre sexes en matière d'inclusion financière au Cameroun, à partir des données Finscope 2017 de l'Institut Nationale de la Statistique (INS). En utilisant la méthode de décomposition de Fairlie, les auteurs analysent ces écarts entre sexes non seulement en termes d'accès aux services financiers, mais également en termes d'utilisation des services. L'étude débouche sur la conclusion qu'il existe effectivement un écart entre les sexes dans l'accès et l'utilisation des services financiers au Cameroun, en défaveur des femmes. Si le revenu est présenté comme étant le principal facteur explicatif de cet écart en termes d'accès aux services financiers (avec une contribution de plus de 50%), l'étude révèle que le niveau d'éducation est le principal facteur explicatif de l'écart en termes d'utilisation des services (avec une contribution de plus de 35%). Visant le même objectif que celui de l'étude précédente et adoptant la même méthode de décomposition, Mukong *et al*. (2020) montrent que les caractéristiques individuelles telles que l'alphabétisation financière, le niveau d'éducation et la proximité des institutions financières, contribuent de manière positive et significative à l'écart observé entre les sexes en matière d'inclusion financière en Namibie. A partir des données collectées auprès d'un échantillon de 428 femmes résident en milieu rural, Akhter et Cheng (2020) se proposent d'analyser l'effet du microcrédit sur l'autonomisation des femmes au Bangladesh. En considérant la création d'une nouvelle entreprise comme indicateur d'autonomisation de ces dernières, les auteurs se servent d'un modèle Probit pour montrer que l'âge, le niveau d'éducation et la taille du ménage ont une relation forte avec l'accès au microcrédit et l'autonomisation des femmes. Autrement dit, l'étude montre que les femmes les moins âgées, celles ayant un niveau d'éducation élevé ainsi que celles appartenant aux ménages de grande taille ont plus de chance d'accéder au microcrédit et de créer une nouvelle entreprise. Özsüca (2019) trouve que l'âge, le statut socioprofessionnel, et le niveau d'éducation sont les principaux déterminants des écarts entre les sexes en matière d'inclusion financières, dans les pays du d'Afrique du nord et du Moyen orient.

Outre des facteurs socioéconomiques, certains travaux empiriques soulignent l'importance des facteurs institutionnels, règlementaires et même socioculturels dans l'explication des écarts entre les sexes en matière d'inclusion financières. C'est le cas des travaux d'Adegbite et Machethe (2020) qui utilisent les données de l'enquête Global Findex (des années 2011, 2014, et 2017) de la Banque Mondiale pour analyser les écarts entre sexe en matière d'inclusion financière au Nigeria. Cette étude met en exergue une réelle augmentation des écarts entre sexe au cours des différentes années d'étude. En effet, lorsque les auteurs considèrent l'ensemble de la population, ils constatent une augmentation significative des écarts de 7% en 2011 à 20% en 2014 et 24% en 2017. Ces derniers attribuent ces écarts non seulement aux facteurs socioéconomiques (notamment l'âge le niveau d'éducation et le revenu), mais également aux facteurs socioculturels (à savoir l'héritage, la propriété et les transferts des terres exclusivement réservés aux hommes) et institutionnels (notamment la garantie d'innovation financière, la qualité, l'abordabilité, l'accessibilité et la durabilité) qui affectent l'offre des services financiers formels. L'étude préconise une réduction de ces écarts par des stratégies ciblées comme

l'inclusion financière numérique ou les innovations financières sensibles au genre. Cependant plusieurs travaux s'accordent sur une faible adoption et utilisation des innovations financières par les femmes : les travaux de Fall *et al.* (2020) et de Douanla *et al.* (2022) montrent que comparativement aux hommes, les femmes adoptent et utilisent moins les services financiers mobiles. A partir d'un échantillon de 148 pays, les travaux de Balasubramanian *et al.* (2019) mettent en exergue une discrimination des femmes de la part des institutions, concernant notamment l'accès à la propriété foncière. Les auteurs montrent que cette discrimination a pour effet de réduire l'implication de ces dernières dans les activités entrepreneuriales et par conséquent les éloigner de la finance formelle.

Cette revue de littérature non exhaustive révèle quelques limites que tente de combler cette étude. En effet, malgré l'importance accordée à la problématique des inégalités de genre en matière d'inclusion financière, très peu de travaux empiriques semblent se pencher sur la question dans le contexte camerounais. C'est premièrement dans l'ambition de combler ce manquement que nos analyses sont consacrées à ce contexte d'étude. Ensuite, en s'inscrivant dans la lignée des travaux analysant les écarts entre sexe en matière d'inclusion financière, cette étude elle a le mérite de proposer une analyse plus approfondie de ces écarts, dans les deux principaux secteurs de l'écosystème financier camerounais (formel et informel). Une telle orientation présente deux principaux avantages : si elle permet dans un premiers temps, d'identifier les facteurs qui nourrissent les écarts entre les sexes en termes d'accès aux services financiers, conduisant de ce fait à légitimer l'argument d'une discrimination des femmes dans le secteur formel, elle fournit dans un second temps, des renseignements sur le comportement financier des individus des deux groupes, en analysant les préférences de ces derniers pour les deux formes de services financiers. Cette seconde approche pourrait permettre de remettre en cause des explications traditionnelle des écarts entre les sexes essentiellement basée sur le simple argument de discrimination des femmes dans le secteur formel. Car en effet, ces dernières pourraient préférer les services informels qu'elles trouvent plus pratiques ou faciles d'accès et par conséquent s'auto discriminer du secteur formel ou simplement s'auto exclure du secteur financier du fait de leur aversion au risque. Enfin, contrairement aux travaux précédant, qui se limitent la plus part du temps à identifier l'existence ou non des écarts entre hommes et femmes en matière d'inclusion financière, cette étude se propose une analyse plus approfondie en identifiant la contribution de chaque caractéristique individuelles aux écarts d'accès. Une telle analyse permet d'identifier avec exactitude les principaux moteurs des écarts entre les deux groupes. Donnant ainsi la possibilité aux décideurs publique d'entreprendre des actions plus ciblées dans le but de réduire ces écarts.

3. Méthodologie

Cette section présente la méthode adoptée dans cette étude. Les éléments méthodologiques portent successivement sur la justification du choix du modèle et sa spécification, la description des variables d'étude et la présentation des données.

3.1. Justifications des modèles et spécifications

3.1.1. Analyse des déterminants de l'accès aux services financiers formels et informel

Il est question ici d'analyser les facteurs explicatifs de l'accès aux services financiers en distinguant les différentes formes d'accès. La méthodologie utilisée ici consiste à estimer un modèle Logit. Cette méthode permet de tenir compte du caractère dichotomique des variables dépendantes. En effet, ces variables ne peuvent prendre que deux valeurs (0, 1). La probabilité et la proportion des variables sont également comprises entre 0 et 1, tout comme le terme d'erreur, qui suit une distribution discrète. Dans ces conditions, la régression linéaire simple n'est pas appropriée car elle ne considère pas un maximum ou un minimum et elle suppose la normalité des termes d'erreur (Pampel, 2000). Les modèles Logit et Probit sont les modèles les plus couramment utilisés dans ce cas (Djournessi 2021), et les deux modèles produisent des résultats similaires (Greene, 1995). Nous optons donc pour un modèle Logit car tel modèle permet non seulement de prendre en compte les interactions qui peuvent exister entre les différentes variables explicatives, et qui peuvent influencer la probabilité d'accès aux services financiers étudiés, mais aussi de déterminer le sens d'influence de ces variables explicatives (augmentation ou diminution) sur cette probabilité d'accès aux services financier. La probabilité associée à cet événement s'écrit donc :

$$\Pr(Y_i = 1) \text{ avec } Y_i = \begin{cases} 1 \\ 0 \end{cases} \quad (1)$$

En d'autres termes, les individus sont supposés choisir entre utiliser le MFS et ne pas l'utiliser. On peut donc appliquer la spécification du modèle Logit comme suit :

$$Y_i = X_i\beta_i + \varepsilon_i \quad (2)$$

Où Y_i représente la variable dépendante du modèle; X_i la matrice des variables explicatives; β_i la matrice des coefficients associés aux variables explicatives et ε_i le terme d'erreur de la régression qui suit une distribution logistique de moyenne nulle et de variance 1. La spécification du modèle pour les deux formes d'accès (formel et informel respectivement) peut donc s'écrire :

$$\text{Accès}_{formel_i} = \beta_0 + \beta_1 \text{sexe} + \beta_2 \text{âge}_i + \beta_3 \text{éducation}_i + \beta_4 \text{niveau de vie}_i + \beta_5 \text{statut activité}_i + \beta_6 \text{zone résidence}_i + \beta_7 \text{mobile money}_i + \beta_8 \text{téléphone mobile}_i + \varepsilon_i \quad (4)$$

$$\text{Accès}_{informel_i} = \beta_0 + \beta_1 \text{sexe} + \beta_2 \text{âge}_i + \beta_3 \text{éducation}_i + \beta_4 \text{niveau de vie}_i + \beta_5 \text{statut activité}_i + \beta_6 \text{zone résidence}_i + \beta_7 \text{mobile money}_i + \beta_8 \text{téléphone mobile}_i + \varepsilon_i \quad (5)$$

Ces deux équations sont estimer non seulement pour l'ensemble de l'échantillon afin de capter l'influence de la variable *sexe* sur la probabilité d'accès aux services formels/informels, mais également pour les groupes d'homme et de femmes afin d'identifier les facteurs explicatifs de l'accès formel/informel pour chaque groupe. Après estimation de chaque modèle, un test post-estimation LROC ou test de bonne prédiction du modèle est effectué pour vérifier la qualité de prédiction des modèles. Ce test permet d'obtenir la courbe ROC (Receiver Operating Characteristic) dont la surface permet de se prononcer sur la qualité de prédiction des modèles d'analyse. Autrement dit, une surface supérieure ou égale à 0,70 indique une bonne prédiction du modèle. Les tests effectués post estimation des modèles (figure A en annexe) confirmeront la bonne qualité prédictive de ces modèles. En effet, la surface sous la courbe est égale à 0,8 pour l'estimation de l'accès formel et de 0,7 pour l'accès informel.

3.1.2. Analyse des facteurs explicatifs des écarts d'accès aux services financiers

Pour analyser les écarts entre les sexes en matière d'accès aux services financier, nous adoptons une approche analytique basée sur un modèle de décomposition de Fairlie (2005) inspirée des travaux d'Abdu *et al*, (2015) et Botric et Broz (2017) portant sur les écarts entre sexes en matière d'inclusion financière. Cette méthode de décomposition est le prolongement de la méthode de décomposition d'Oaxaca (1973) et Blinder (1973), largement utilisée dans la littérature. La robustesse des résultats obtenus par la décomposition d'Oaxaca-Blinder en fait une méthode largement utilisée dans l'analyse les écarts ou les écarts entre les sexes/races dans divers domaines (santé, éducation, marche du travail, inclusion financière etc.). Cependant cette technique de décomposition présente une limite : celle de ne pas décomposer les variables dépendantes dichotomiques. Pour contourner cette limite on a très souvent recourt à la méthode de décomposition de Fairlie (2005) qui, en plus d'être une méthode de décomposition simple à réaliser, présente l'avantage de décomposer une variable dépendantes binaire (tels les variables dépendantes de cette étude) et s'appuie sur les estimation des coefficients d'un modèle logistique et peut être utilisée directement dans la spécification de décomposition (Jann, 2008).

D'après Fairlie et Meyer (1999), la décomposition d'une équation non linéaire $A = F(X\hat{\beta})$ peut s'écrire de la manière suivante :

$$\bar{A}_m - \bar{A}_f = \left[\sum_{i=1}^{N_m} \frac{F(X_{im}\hat{\beta}_f)}{N_m} - \sum_{i=1}^{N_f} \frac{F(X_{if}\hat{\beta}_f)}{N_f} \right] + \left[\sum_{i=1}^{N_m} \frac{F(X_{im}\hat{\beta}_m)}{N_m} - \sum_{i=1}^{N_f} \frac{F(X_{if}\hat{\beta}_f)}{N_f} \right] \quad (5)$$

Où A est la variable capturant l'accès aux services financier (formel ou informel) ; N_j est la taille de l'échantillon pour le groupe j (avec m et f représentant respectivement les hommes et les femmes). Si le premier terme de cette équation représente la part des écarts entre les sexes dues aux différences de distribution de X , le second représente la part des écarts entre les sexes due aux caractéristiques inobservables entre ces deux groupes.

En supposant qu'il existe une correspondance entre les observations des deux groupes, on peut écrire :

$$N_m = N_f \quad (6)$$

Ceci permet d'identifier la contribution de certaines variables spécifiques, aux écarts entre les sexes. L'utilisation des coefficients estimés $\hat{\beta}^*$ d'un Logit permet d'obtenir la contribution indépendante de X_i aux écarts entre les sexes, soit :

$$\frac{1}{N_f} \sum_{i=1}^{N_f} F(\hat{\mu}^* + X_{1im}\hat{\beta}_1^* + X_{2im}\hat{\beta}_2^*) - F(\hat{\mu}^* + X_{1if}\hat{\beta}_1^* + X_{2if}\hat{\beta}_2^*)$$

La contribution de chaque variable à l'écart est égale à la variation de la probabilité moyenne prédite de remplacer la distribution féminine par la distribution masculine de cette variable tout en maintenant constantes les distributions de l'autre variable. La propriété de cette technique est

que la somme des contributions des variables individuelles sera égale à la contribution totale de toutes les variables évaluées dans l'échantillon.

3.2. Description des variables

Nous présentons ici l'ensemble des variables de cette étude. Il est important de rappeler que nous nous proposons premièrement, d'expliquer les variables dépendantes accès aux formels et accès aux services financiers informels, par un ensemble de variables explicatives X_i . Ensuite, d'analyser les écarts entre hommes et femmes, concernant ces différentes formes d'accès, en identifiant les contributions des variables explicatives à ces écarts d'accès.

3.2.1. Variables dépendantes

En se référant aux données de l'enquête, notamment celles les réponses relatives à l'utilisation des services financier, nous avons construit les variable *Acces formel* et *Acces informel* qui représentent les différentes formes d'accès des individus aux services financier. Chacune de ses variables est binaire, codée 1 si l'individu a constitué une épargne ou obtenu le crédit au cours des 12 derniers mois dans une institution financière formelle et 0 si non (*Acces formel*) et codée 1 si l'individu a constitué une épargne ou obtenu le crédit au cours des 12 derniers mois dans une tontine (*Acces informel*).

3.2.2. Variables indépendantes

Nous distinguons deux groupes de variables indépendantes dans cette étude: premièrement, les variables socioéconomiques et démographiques notamment : le sexe du répondant, l'âge, le niveau d'éducation, le niveau de vie, le statut d'activité, la zone de résidence et deuxièmes les variables de contrôles qui peuvent également affecter l'accès aux services financiers telles que : de la possession d'un compte mobile money, et la possession d'un téléphone mobile. La variable *sexe* est binaire, prend la valeur 0 si la répondante est une femme et 1 si non. Elle prend en considération le fait que certains groupes d'individus ont tendance à accéder majoritairement aux services financiers contrairement à d'autres. Les travaux de Kaur et Kapuria (2020) et Abbes (2022) établissent un lien négatif entre les personnes de sexe féminin et la probabilité d'accès aux services financiers. La variable *Age* est continue et représente l'âge du répondant en années révolues. Elle permet de prendre en compte la possibilité d'une corrélation entre l'âge de l'individu et sa décision d'accéder aux services financiers. En se basant sur l'hypothèse de la théorie du cycle de vie nous nous attendons à un effet non linéaire de cette variable sur l'accès aux services financiers. La variable *éducation* représente le niveau d'éducation des individus. Elle regroupe les variables suivantes : *primaire* (si le répondant a terminé les études primaires ou moins), *secondaire* (si le répondant a terminé les études secondaires), et *supérieur* (si le répondant a terminé les études supérieures ou plus), qui désigne le dernier niveau d'éducation complété par le répondant. Elles sont toutes binaires et prennent la valeur 1 si le répondant a le niveau d'éducation désigné et 0 si non. Plusieurs travaux s'accordent sur le fait qu'un niveau d'éducation élevé augmente les chances d'accès aux services financiers (Pal et Naha, 2015 ; Kumar *et al*, 2017 ; Rastogi et Ragabiruntha, 2018).

La variable *niveau de vie* qui désigne le quintile de revenu du ménage auquel appartient le répondant au sein de l'économie permet d'apprécier le niveau de pauvreté/de richesse de ce dernier. Il s'agit en réalité d'un indicateur de richesse de ménage auquel appartient le répondant. Cinq classes correspondant aux quintiles de revenu sont retenues : 20 % *plus pauvre*, 20 % *moins pauvre*, 20 % *intermédiaire*, 20 % *moins riche* et 20 % *plus riche*. Ces variables, toutes binaires prennent la valeur 1 si le quintile de revenu du ménage auquel appartient le répondant correspond à la variable désignée et 0 si non. D'après Soumaré *et al.* (2016), l'accès aux services financier augmente avec le niveau de revenu. Allen *et al.* (2016) trouvent que les personnes riches ont plus de chance d'accéder aux services financiers formels. S'inscrivant dans la même logique, la variable *statut d'activité* désigne l'appartenance ou non du répondant à la population active. C'est une variable binaire qui permet d'apprécier si le répondant à une source de revenue ou encore est apte à travailler. Dans un tel cas, ce revenu pourrait faciliter son accès aux services financiers. Cette variable prend la valeur 1 si l'individu appartient à la population active et 0 si non. Selon Johnson et Nino-Zarazua (2009) les personnes n'ayant pas de revenu n'ont de faibles chances d'accéder aux services financiers. La variable *zone de résidence* quant à elle désigne la zone de résidence du répondant qui est soit urbaine, soit rurale. Elle permet de prendre en compte le fait que la concentration des établissements financiers en zone urbaine peut constituer une barrière à l'accès aux services financiers pour les personnes résidentes dans les zones rurales mal ou insuffisamment desservies. Cette variable est binaire, la valeur 1 si le répondant réside en zone urbaine et 0 si non. Douanla et Fomba (2019) trouvent qu'au Cameroun, les personnes résidentes en zone urbaine ont plus de chances d'accéder aux services financiers comparativement à celles résidentes en zone rurale, en raison de la forte concentration des établissements financiers dans les centres urbains.

En ce qui concerne les variables de contrôles, nous retenons la variable *mobile money* qui désigne la possession par le répondant d'un compte mobile money. Certaines tontines utilisant le mobile money pour collecter ou recevoir la contribution de membres, il est possible d'établir une corrélation entre la détention d'un tel compte et l'accès aux services financiers informels. Elle est binaire, prend la valeur 1 si le répondant possède un compte dans mobile money et 0 si non. De même la variable *téléphone mobile* désigne le fait que le répondant possède (valeur 1) ou non (valeur 0) un téléphone mobile. Le téléphone mobile étant le principal support du mobile money il serait fort probable qu'il existe une corrélation entre sa possession et la détention d'un compte mobile money. Et par conséquent l'accès aux services informels.

3.3. Données et statistiques descriptives

3.3.1. Données de l'étude

Nous utilisons les données issues de la quatrième enquête Global Findex, réalisée en 2021 par la Banque Mondiale. Compilée à l'aide d'enquêtes représentatives à l'échelle nationale auprès de 125 000 adultes âgés de 15 ans et plus, dans près de 123 économies durant la pandémie de COVID-19, cette base de données renseigne non seulement sur les indicateurs actualisés de l'accès et de l'utilisation des services financiers formels et informels, mais fournit également des informations supplémentaires sur l'utilisation de la technologie financière (ou fintech), y compris l'utilisation de la téléphonie mobile et d'Internet pour effectuer des transactions

financières pendant la pandémie. Elle donne un aperçu actuel de la situation de l'inclusion financière dans le monde et permet d'apprécier l'impact du COVID-19 sur l'ensemble des indicateurs d'inclusion financière. Regroupant des échantillons représentatifs au niveau national pour chaque économie, d'environ 1000 individus sélectionnés de manière aléatoire au sein des ménages, ces données donnent la possibilité d'effectuer une analyse de l'inclusion financière par pays. C'est d'ailleurs dans cette perspective que nous avons choisi de nous limiter aux données concernant le Cameroun dans cette étude.

Spécifiquement, les données recueillies au Cameroun ont concerné 1000 individus et donnent à partir des questions ouvertes, des renseignements aussi bien sur les caractéristiques sociodémographiques des répondants (sexe, âge, niveau d'éducation, revenu, statut d'activité) ; l'accès et l'utilisation des services financiers formels de base (possession d'un compte dans une institution financière formelle, possession d'un compte mobile money, épargne et emprunt formel) ; les motifs d'épargne/d'emprunt (épargne/emprunt à des fins agricoles/commerciales, épargne pour la vieillesse, emprunt à des fins médicales/pour achat d'une maison d'un appartement ou d'un terrain) ; épargne/emprunt informel (emprunt auprès de la famille ou des amis, épargne/emprunt dans un club d'épargne informelle) ; la possession et l'utilisation des instruments de paiement (possession et utilisation d'une carte de débit/crédit, possession d'un téléphone mobile, l'utilisation du téléphone mobile ou d'internet pour accéder à un compte ou vérifier le solde) ; les transferts (envoi/réception de fonds à l'échelle nationale, envoi/réception de fonds à l'échelle nationale par le biais d'une institution financière formelle/d'un téléphone mobile/en cash/service de transfert) ; que les paiements (paiement des factures des services publics ; paiement des factures des services publics en utilisant un compte dans une institution financière formelle/un téléphone mobile/paiement en cash) etc. Toutes ces informations révèlent des opportunités de renforcer l'accès aux services financiers chez les personnes qui ne possèdent pas de compte, les personnes non bancarisées et de promouvoir une utilisation plus large des services financiers numériques. Par ailleurs, cette base de données est présentée comme la clé de voûte des initiatives mondiales visant à promouvoir l'inclusion financière. Largement citées par les chercheurs et praticiens du développement, les données de Global Findex servent à suivre les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de la Banque mondiale visant un accès financier universel et les objectifs de développement durable des Nations Unies.

3.3.2. Statistiques descriptives

Le tableau 1 présente les statistiques descriptives des variables de cette étude. Il révèle un important taux d'exclusion financière dans notre échantillon. En effet, si 52% des personnes interrogées déclarent n'avoir accès à aucune forme de services financiers, seulement 48% déclarent avoir accès aux services financiers. Ces derniers peuvent être subdivisés en deux catégories, suivant la forme d'accès financier choisi. Ainsi on constate que plus de la moitié des inclus financiers ont accès aux services financiers formels (soit 36%) et seulement 12% aux services informels. Cette forte exclusion trouve une explication dans la persistance de nombreuses contraintes (provenant aussi bien de l'offre que de la demande) à l'accès aux services financiers au Cameroun. En effet, les barrières d'éligibilités (nombre de documents

nécessaires pour ouverture d'un compte encore trop élevé), d'accessibilité financière (montant minimal d'ouverture de compte et frais de tenue du compte encore trop élevé compte tenu du revenu des individus), et d'accessibilité physique (concentration des institutions financières dans les grandes métropoles comme Yaoundé et Douala, au détriment des zone rurale très peu desservis (FinScope, 2017), sont la plus part du temps présentées comme les principaux obstacles provenant de l'offre dans l'écosystème financiers camerounais. Côté demande, plusieurs caractéristiques socioéconomiques et démographiques (milieu de résidence, âge, sexe, statut socioprofessionnel etc.) sont fortement corrélées à la décision d'accès des individus aux services financiers.

Tableau 1 : Statistiques descriptives (en %)

	Exclusion	Accès formel	Accès informel
Echantillon	52	36	12
Homme	44	58	45
Femme	56	42	55
[15–35[68	51	63
[35–55[22	42	28
[55–84]	10	7	9
Primaire	42	17	34
Secondaire	56	72	63
Supérieur	2	11	3
Plus pauvres	21	10	9
Moins pauvres	19	12	16
Intermédiaires	20	16	18
Moins riches	20	23	26
Plus riches	20	39	31
Personne active	65	78	80
<i>Personne non active</i>	35	22	20
Zone urbaine	48	61	61
<i>Zone rurale</i>	52	39	39
Compte mobile money	37	59	57
<i>Pas de compte mobile money</i>	63	41	43
Téléphone mobile	72	94	85
<i>Pas de téléphone mobile</i>	28	6	15

Source : A partir des données Global Findex (2021).

Une analyse des caractéristiques individuelles montrent que les femmes sont un peu plus des exclues financiers que les hommes (il existe un écart de 24% entre les deux sexes). On constate également un écart de 16 % (en faveur des hommes) entre hommes et femmes en ce qui concerne l'accès formel. Cependant pour ce qui est de l'accès informel, l'analyse montre que les femmes sont quelque peu plus représentées que les hommes (écart de 5% en faveur des femmes pour cette seconde forme d'accès). Autrement dit l'analyse de l'accès selon le sexe laisse transparaitre une préférence des femmes pour les services informels comparativement aux services formels. Une explication à ce résultat peut se trouver dans l'autosélection des

femmes du secteur formel du fait soit de la faible perception de leur solvabilité (Morsy *et al*, 2019), soit de l'aversion pour le risque (Reichert *et al*, 2021), soit de leur faible éducation financière ou du manque d'emploi (Mukong *et al*, 2020) ou encore des multiples contraintes des établissements formels. Ces contraintes peuvent influencer le comportement d'accès financiers de ces dernières qui, préfèrent se tourner vers les services informels notamment ceux des tontines qu'elles trouvent plus accessible, plus pratique et moins risqués du fait de la cohésion et de la confiance qui existe entre les membres d'une telle organisation.

En ce qui concerne l'âge des répondants, il ressort de cette analyse que quel que soit la forme d'accès, les individus appartenant à la tranche des [15-35[ans sont majoritairement des inclus financiers (soit 51% pour l'accès formel et 63% pour l'accès informel) ; suivi de ceux appartenant à la tranche des [35-55[ans (soit 42% pour l'accès formel et 28% pour l'accès informel). Il s'agit en réalité des tranches d'âge appartenant à la population active, c'est à dire aux personnes disposant d'un emploi et donc d'un revenu leur permettant d'accéder aux services financiers. Cette tendance est également observée au regard des résultats de l'analyse des différentes formes d'accès, suivant le statut d'activité des répondants. Autrement dit, contrairement aux répondants appartenant à la population inactive, ceux appartenant aux groupe des actives ont majoritairement accès aux différents services financier (78% pour l'accès formel et 80% pour l'accès informels) du fait qu'ils disposent d'un emploi et par conséquent d'un revenu leur permettant d'accéder à ces services.

Le niveau d'éducation et le niveau de vie se présentent aussi comme des facteurs explicatifs de l'accès aux services financier au Cameroun. En effet l'analyse révèle que l'accès aux services financiers croit de manière différenciée avec le niveau d'éducation des répondants. Autrement dit, les personnes ayant accès aux services financiers sont majoritairement celles ayant un niveau d'éducation élevée. Ainsi quel que soit la forme d'accès financier, les personnes ayant un niveau primaire sont minoritaire (ils ne représentent que 17% pour l'accès formel et 31% pour l'accès informel). Cependant le faible pourcentage d'accès constaté chez les personnes ayant un niveau d'étude supérieure peut trouver une explication dans la constitution de notre échantillon d'étude. Celui-ci étant essentiellement constitué des répondants du niveau d'étude primaire et secondaire (soit 36,4% et 60,4% respectivement). Les personnes de niveau d'étude supérieur ne représentent que 3,2% de l'ensemble de l'échantillon.

Pour ce qui est du niveau de vie, l'analyse révèle que l'accès aux services financiers croit avec le niveau de vie des individus. Autrement dit, les personnes les plus pauvres ont moins de chances d'accéder aux services quel que soit la forme (ils ne représentent que 10% des accès formels et 9% des accès informel), tandis que les personnes les plus riches ont plus de chance d'y accéder (ils représentent les 39% des accès formels et 31% des accès informel). Si le résultat relatif au niveau d'éducation met en évidence l'importance des facteurs cognitifs comme l'alphabétisation, l'éducation financière, indispensable à l'accès aux services financiers (les personnes ne sachant ni lire ni écrire auront des difficultés à utiliser ou accéder aux services financiers), celui concernant le niveau de vie des répondants interpelle sur les contraintes de coût des services financier. En effet, l'accès à ces services est conditionné par des coûts (frais

d'entretien de compte, montant minimum d'ouverture de compte etc.) qui représentent très souvent une véritable barrière d'accès pour les personnes pauvres.

L'analyse de l'accès aux services financiers selon la zone de résidence révèle d'important taux d'accès dans les zones urbaines. Autrement dit, quel que soit la forme d'accès, on constate des taux plus élevés en zone urbaine (61% pour l'accès formel et 61% pour l'accès informel). Ces forts taux d'accès aux services financiers en zone urbaine peuvent trouver une explication dans la forte concentration géographique des établissements financiers dans les grands centres urbains comme Yaoundé et Douala, au détriment des zones rurales encore très faiblement desservie (Douanla et Fomba, 2019). Une observation du paysage d'accès aux établissements financiers au Cameroun, à travers l'enquête FinScope (2017) révélait déjà un très fort taux d'accès aux établissements financiers formels dans les villes de Yaoundé et Douala : 21% d'individus avaient accès aux services de la banque et 56% aux services d'autres institutions formelles dans la ville et Yaoundé. Concernant la ville de Douala, 14% d'adultes avait accès à la banque et 60% aux services d'autres institutions financières formelles. Cette situation traduit en effet un faible taux d'exclus financiers dans ces deux villes, comparées aux autres régions du pays (seulement 17% d'exclus à Yaoundé et 22% à Douala). Tandis les régions de l'extrême nord et du Nord enregistrent des faibles taux d'accès formels et les plus grands taux d'exclus financiers (54% et 59% respectivement). Les statistiques révèlent également que les personnes disposant d'un compte mobile money et celles possédant un téléphone mobile ont beaucoup plus accès aux services financiers, quel que soit la forme d'accès.

4. Résultats et discussions

4.1. Analyse des facteurs explicatifs de l'accès aux services financiers

Les résultats des régressions logistiques de l'accès aux services financiers formels et informels sont consignés dans le tableau 2. Ces résultats révèlent que comparativement aux hommes, les femmes ont moins de chances d'accéder aux services financiers formels. En effet, le coefficient associé à la variable femme se révèle négatif et significatif au seul de 1%. Si ce résultat est similaire à celui de plusieurs travaux empiriques (Loaba, 2022 ; Honohan et King, 2013) il vient également confirmer l'idée de l'existence d'un écart entre les sexes (en défaveur des femmes) dans le système financier formel. Cette faible probabilité d'accès des femmes aux services formels peut trouver une explication dans les caractéristiques des femmes : Si le manque d'éducatons financier est le plus souvent mis en avant pour expliquer cette situation, le rôle qu'elles occupent dans la société (travaux domestique, prise en charge du ménage, femme au foyer) limite leur participation aux activités génératrices de revenu et par conséquent leur accès à la finance formelle. Une autre explication peut être donnée par le comportement financier des femmes. En effet, comme le montrent Morsy et Youssef (2017), ces dernières sont très souvent averse au risque et décident de s'auto-exclure du marché du crédit formel. De manière générale, elles préfèrent exercer des petites activités nécessitant des investissements à fonds propre. Ou faire recours aux circuits de la finance informels quelles trouvent plus accessible. Abondant dans ce sens, les travaux de Johnson *et al.* (2010) trouvent que comparativement aux hommes, les femmes sont plus nombreuses à accéder aux services financiers informels. Ces résultats montrent cependant que le sexe de l'individu n'exerce aucune influence sur la probabilité

d'accès aux services financiers informels. Ce résultat suggère que les femmes et les hommes auraient les mêmes chances d'accéder aux services financiers informels.

L'analyse révèle également que les variables primaire et secondaire, relative au niveau d'éducation des individus, réduisent la probabilité d'accès aux services financiers formels exclusivement (les coefficients associés à ces variables sont tous négatifs et significatif au seuil de 1% et 10% respectivement). Ce résultat est confirmé par le tableau 3 (colonnes 2 et 3) qui présente une analyse selon le sexe, des facteurs explicatifs de l'accès aux services financiers (les variables primaire et secondaire exercent un effet discriminant négatif sur la probabilité d'accès aux services formels aussi bien chez les hommes que chez les femmes). Autrement dit, personnes ayant un niveau d'éducation élevé ont plus de chances d'accéder à la finance formelle. Cette relation positive entre un niveau d'éducation élevé et l'accès aux services financiers a été trouvé par plusieurs analyses empiriques : si d'après Grimes *et al.* (2010) avoir un niveau d'éducation supérieur augmente la probabilité d'accès à un compte bancaire, Arora (2012) trouve que les personnes ayant un niveau d'éducation élevé ont de manière générale une bonne éducation financière et sont par conséquent plus susceptibles d'accéder aux services financiers formels.

Les variables relative au niveau d'éducation ne sont cependant pas significatives dans l'analyse de l'accès aux services informels (même constat dans les colonnes 4 et 5 du tableau 3), Autrement dit le niveau d'éducation n'influence pas l'accès aux services de la tontine. Ceci peut s'expliquer au regard des caractéristiques des adhérents des tontines. En effet, il est courant de retrouver au sein d'une même tontine, des personnes ayant des niveaux d'éducatons différentes, encore ou exerçantes dans des secteurs différents, dont l'objectif premier est la mise en commun de leur épargne qui sera ensuite redistribué de manière rotative aux différents adhérent. Ainsi, plus que le niveau d'éducation ou les autres caractéristiques, la principale contrainte à la participation à la tontine est l'épargne ou d'une manière générale le revenu de l'individu. Ces propos sont d'ailleurs confirmés au regard de l'influence des variables relative au niveau de vie de l'individu sur la probabilité d'accès aux deux forme de services financiers étudié. Autrement dit, cette analyse nous révèle que l'accès à ces deux formes de services est tributaire d'un niveau de vie élevé. Et ceci aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Ainsi, les plus pauvres et les personnes ayant un revenu intermédiaire ont moins de chances d'accéder aux services financiers qu'ils soient formels ou informels. Ce résultat met en exergue la nécessité aussi bien pour les hommes que les femmes, de disposer d'un revenu pour accéder aux services financiers car l'accès à ces deux formes de services est conditionné par des coûts (par exemple les coûts d'entretien du compte, coûts du crédit, coûts adossés à l'utilisation d'une carte de bancaire, coûts adossés aux différentes transactions bancaires, montant minimum d'ouverture de compte, pour les services formels ou encore le coût de l'acquisition de la cagnotte mis aux enchères dans la tontine).

Confortant le résultat ci-dessus, les analyses montrent que les personnes des deux sexes, actives ont plus de chances d'accéder aux deux formes de services financiers. Ces personnes actives ont soit un emploi ou une activité génératrice de revenus, par conséquent disposent des revenus qui contribuent à réduire le nombre d'obstacles qu'ils rencontrent dans le système financier.

Deere et Catanzarite (2018) trouvent qu'en Equateur, avoir une activité génératrice de revenu augmente de 14,2% la probabilité d'accès aux services financier.

La possession d'un téléphone mobile augmente également la probabilité d'accès aux services financiers formels (le coefficient de la variable se montre positif et significatif au seuil 1%). Ce résultat trouve une explication dans l'offre des services financiers formels via le téléphone mobile. En effet, les établissements financiers formels en partenariat avec les opérateurs de téléphonie mobile (Orange et MTN Cameroun), mettent à la disposition des usagers divers services (consultation de compte bancaire, transfert d'argent, Achat en ligne etc.) financier via le téléphone mobile, rendant ainsi facile et plus pratique, l'accès aux services formels. Bilodeau et al. (2011) présente le téléphone mobile comme un moyen efficace de fourniture des services financiers formels au plus grand nombre de personnes y compris celles à faibles revenus.

Tableau 2 : Résultats des estimations du modèle Logit d'accès aux services financiers formels et informels

Variable	Accès formel		Accès informel	
	Coef (Std.Err)	dy/dx (Std.Err)	Coef (Std.Err)	dy/dx (Std.Err)
Femme	-0,432*** (0,160)	-0,076*** (0,028)	0,210 (0,146)	0,044 (0,031)
Age	0,038*** (0,006)	0,007*** (0,001)	0,011** (0,005)	0,002** (0,001)
Primaire	-1,859*** (0,451)	-0,280*** (0,059)	0,058 (0,408)	0,012 (0,087)
Secondaire	-0,738* (0,413)	-0,133* (0,077)	-0,065 (0,382)	-0,014 (0,082)
Supérieur	Réf	Réf	Réf	Réf
Plus pauvres	-1,172*** (0,311)	-0,161*** (0,032)	-0,925*** (0,262)	-0,171*** (0,040)
Moins pauvres	-0,351 (0,248)	-0,057 (0,037)	-0,325 (0,228)	-0,066 (0,044)
Intermédiaires	-0,549** (0,226)	-0,086*** (0,032)	-0,429** (0,210)	-0,086** (0,040)
Moins riches	-0,751*** (0,218)	-0,115*** (0,029)	-0,308 (0,199)	-0,063 (0,039)
Plus riches	Réf	Réf	Réf	Réf
Personne active	0,502*** (0,192)	0,082*** (0,029)	0,701*** (0,173)	0,140*** (0,031)
Zone urbaine	0,322** (0,175)	0,055** (0,029)	0,367** (0,158)	0,077** (0,033)
Téléphone mobile	0,679*** (0,250)	0,105*** (0,034)	0,305 (0,200)	0,062 (0,039)

Compte mobile money	0,580*** (0,170)	0,102*** (0,029)	0,666*** (0,155)	0,142*** (0,033)
Constante	-1,937*** (0,559)		-2,156*** (0,505)	
Nbr observation	=	1000		1000
LR chi2 (12)	=	212,43		96,94
Prob > chi2	=	0,0000		0,0000
Pseudo R2	=	0,1791		0,0765

Source : A partir des données Global Findex (2021).

L'analyse révèle en enfin que l'âge, la possession d'un compte mobile money et la zone de résidence augmentent la probabilité d'accès aux deux formes de services financiers.

Tableau 3 : Résultats des estimations du modèle Logit d'accès aux services financiers formels et informels selon le sexe des individus

Variable	Accès formel		Accès informel	
	Homme	Femme	Homme	Femme
	dy/dx (Std.Err)	dy/dx (Std.Err)	dy/dx (Std.Err)	dy/dx (Std.Err)
Age	0,0093*** (0,0018)	0,0049*** (0,0013)	0,0022 (0,0016)	0,0020 (0,0018)
Primaire	-0,3016*** (0,0917)	-0,2725*** (0,0794)	0,0131 (0,1157)	0,0332 (0,1415)
Secondaire	-0,0464 (0,1153)	-0,2009* (0,1054)	-0,0541 (0,1073)	0,0495 (0,1313)
Supérieur	Réf	Réf	Réf	Réf
Plus pauvres	-0,2618*** (0,0473)	-0,0847* (0,0446)	-0,1522** (0,0621)	-0,1896*** (0,0530)
Moins pauvres	-0,0947 (0,0634)	-0,0182 (0,0489)	-0,1501** (0,0593)	-0,0003 (0,0652)
Intermédiaires	-0,1642*** (0,0499)	-0,0150 (0,0450)	-0,0744 (0,0583)	-0,1039* (0,0546)
Moins riches	-0,1338*** (0,0515)	-0,0844** (0,0373)	-0,0208 (0,0603)	-0,1032** (0,0525)
Plus riches	Réf	Réf	Réf	Réf
Personne active	0,0903* (0,0531)	0,0783** (0,0334)	0,1267** (0,0500)	0,1449*** (0,0417)
Zone urbaine	0,0946* (0,0515)	0,0173 (0,0360)	0,1409*** (0,0495)	0,0116 (0,0461)
Téléphone mobile	0,0713 (0,0637)	0,1359*** (0,0364)	0,1146** (0,0574)	0,0156 (0,0550)
Compte mobile money	0,1970*** (0,0497)	0,0318 (0,0354)	0,0864* (0,0495)	0,1840*** (0,0455)

Homme	= 454	Femme	= 546
y = Pr (formel) (predict)	= 0,2841	y = Pr (formel) (predict)	= 0,1793
y = Pr (informel) (predict)	= 0,3011	y = Pr (informel) (predict)	= 0,3103

Source : A partir des données Global Findex (2021).

Les coefficients associés à ces variables se révèlent tous positifs et significatifs. Ainsi, contrairement aux personnes les plus âgées, les personnes jeunes des deux sexes, ont plus de chances d'accéder aux deux formes de services financiers. En effet, les jeunes (les individus appartenant à la tranche des [15–35[et [35–55[) représentant l'essentiel de la population active, il est donc fort probable ces derniers disposent d'un revenu issu de leur activité, leur permette d'accéder aux services financier. Pour ce qui est de la zone de résidence, l'analyse révèle que la probabilité aux deux formes de services financier est élevée pour les personnes résidentes en zone urbaine (notamment les hommes pour les services formels et les femmes pour les services informels) L'augmentation des chances d'accès aux services financiers chez les individus résidant dans les zones urbaines du pays peut trouver une explication dans la forte concentration des établissements financiers dans les grands centres urbains, notamment dans les villes de Yaoundé et Douala comme le relève les travaux de Douanla et Fomba (2019) et Avom et Bobbo (2018). En effet dans un souci de rentabilité économique, plusieurs établissements de finance formelle choisissent de s'implanter dans les grands centres urbains car, ciblent une clientèle plus nantis, constituée de fonctionnaire, de chefs d'entreprises ou d'hommes d'affaires dont les activités sont généralement, exercées dans ces grands centres urbains.

4.2. Analyse de la décomposition des écarts d'accès entre les sexes

Les résultats de la décomposition de l'accès aux services financiers formels et informels selon le sexe des individus sont consignés dans le tableau 4. Ces résultats précisent en pourcentages, les contributions des variables explicatives de cette étude, aux écarts d'accès expliquées entre hommes et femmes. Le signe positif/négatif des coefficients représente une augmentation/diminution des écarts entre les sexes. La différence expliquée n'est rien d'autre que la part des écarts entre les sexes expliquée par l'ensemble des variables explicative du modèle. Tandis que la différence inexpliquée représente la part des écarts d'accès entre les sexes attribuable à la discrimination.

La décomposition de l'accès aux services formels indique que les hommes ont 35% de chances d'accéder aux services financiers formels, tandis que ces chances sont de 22% chez les femmes. Si dans l'ensemble, 52% des écarts d'accès aux services formels sont expliquées par les caractéristiques observables, on constate que les 48% restant peuvent être attribués à la discrimination des femmes dans le système financier formel. Concernant la part expliquée de ces écarts d'accès, l'analyse révèle que l'âge de l'individu, le niveau d'éducation, le niveau de vie, et la possession d'un compte mobile money, sont les principaux facteurs qui contribuent à accroître (26%, 19%, 22,2% et 26% respectivement) les écarts d'accès aux services formels entre hommes et femmes. Par contre, la zone de résidence (urbaine) contribue à la réduction de 7,1% les écarts d'accès formel. Ces résultats sont similaires à ceux des travaux de d'Abdu *et al.* (2015) qui trouvent que l'éducation est l'un des principaux moteurs des écarts entres sexes en matière d'inclusion financière. Aterido *et al.* (2013), trouvent que les écarts entre sexes en matière d'accès et d'utilisation des services financiers s'expliquent par le fait que les hommes

sont plus susceptibles que les femmes d'avoir accès à l'éducation, à l'emploi formel et à une plus grande participation économique, ce qui génère plus de revenus.

En somme, les écarts d'accès aux services financiers formels s'expliquent en grande partie par les caractéristiques observables (avec une contribution de 52% de la part expliquée). Ainsi, ces écarts entre les sexes pourraient s'expliquer soit par les différences de caractéristiques entre les deux groupes (les hommes auraient un niveau de vie ou des revenu plus élevé que les femmes, ou encore des facteurs cognitifs plus élevé qui leur permettrait d'accéder plus facilement aux services formels, soit par l'autosélection des femmes (les femmes anticiperaient les refus des établissements formel ou les barrières à l'accès aux services financier formels (une faible éducation financière par exemple (Morsy *et al.* 2019)) et choisiraient de s'autoexclure du secteur formel (Berguiga et Adair, 2021) ou d'accéder à d'autres formes de services financiers qu'elles trouvent plus adaptés, à l'exemple les services formel).

Tableau 4 : Résultats de la décomposition de l'accès aux services financiers formels et informels

Variable	Accès formel		Accès informel	
	Coef (Std.Err)	Contribution (%)	Coef (Std.Err)	Contribution (%)
Age	0,0161*** (0,0038)	23,3	0,0067 (0,0050)	26,3
<i>Education</i>		19		-14
Primaire	0,0116*** (0,0040)	17	-0,0007 (0,0066)	-3
Secondaire	0,0013 (0,0040)	2	-0,0028 (0,0042)	-11
Supérieur	Réf	Réf	Réf	Réf
<i>Niveau de vie</i>		22,2		20,5
Plus pauvres	0,0040* (0,0022)	6	0,0012 (0,0011)	5
Moins pauvres	-0,0023 (0,0022)	-3,3	0,0012 (0,0015)	5
Intermédiaires	Réf	Réf	Réf	Réf
Moins riches	-0,0017* (0,0030)	-2,5	-0,0033 (0,0040)	-13
Plus riches	0,0151*** (0,0056)	22	0,0060 (0,0053)	23,5
Personne active	0,0085 (0,0052)	12,3	0,0111** (0,0046)	43,5
Zone urbaine	-0,0049** (0,0026)	-7,1	-0,0072** (0,0029)	-28
Téléphone mobile	0,0026 (0,0024)	4	0,0062** (0,0033)	24
Compte mobile money	0,0180***	26	0,0076**	30

		(0,0049)	(0,0045)
Probabilité prédite homme	=	0,3524	0,3260
Probabilité prédite femme	=	0,2198	0,3315
Différence	=	0,1326	-0,0551
Expliquée	=	0,0690(52%)	0,0255(-46%)
Inexpliquée	=	0,0637(48%)	0,0809(146%)

Source : A partir des données Global Findex (2021).

Abondant dans ce sens, les travaux de Loaba(2022) montrent qu'en Afrique de l'Ouest, l'écart d'accès au compte formel entre hommes et femmes est largement expliqué par les différences de caractéristiques. Le niveau d'études, le niveau de revenu ou le statut d'emploi étant les principales caractéristiques observables qui expliquent ces écarts d'accès.

Pour ce qui est de la décomposition de l'accès aux services informels selon les deux groupes étudiés, le tableau 4 révèle que les hommes ont 32% plus de chances d'accéder aux services financiers informels contre 33% pour les femmes. Si 46% des écarts entre les sexes en matière d'accès aux services informels sont expliquées par les variables explicatives du modèle, 146% peuvent être attribuées à la discrimination à l'endroit des femmes dans le système financier. Pour ce qui est de la part expliquée de cette différence d'accès, on constate que le statut d'activité (personne active), la possession d'un téléphone mobile et d'un compte mobile money contribuent à un accroissement (43,5%, 24% et 30% respectivement) des écarts d'accès aux services financiers informels entre les sexes. La zone de résidence (urbaine) quant à elle, contribue à la réduction de ces écarts d'accès à hauteur de 28%.

Cette seconde analyse révèle que, contrairement aux écarts d'accès aux services financiers formels, les écarts d'accès aux services informels sont principalement attribuables à la discrimination (avec une contribution de 146% de la part inexpliquée). Ainsi les écarts d'accès aux services informels observés entre hommes et femmes seraient le fruit de discrimination à l'endroit des femmes dans le système financier informel. Dans le cas particulier des tontines, cette situation s'explique par l'adoption de certaines pratiques discriminatoires à l'égard des femmes au sein ces associations d'épargne et de crédit. Il peut s'agir de l'adoption de critères d'adhésion discriminant les femmes. Par exemple, des critères basés sur le coût ou le montant des cotisations (un montant très élevé pourrait dissuader les femmes qui, de manière générale ont de faibles revenus), des critères basés sur la catégorie socioprofessionnelle des adhérents (Il est fort probable qu'une tontine de cadres supérieurs d'une entreprise se voit dépourvue d'adhérentes de sexe féminin en raison du phénomène de plafond de verre observé dans les entreprises) ; des critères basés sur la culture (certaines tontines regroupent uniquement les chefs de familles) ou encore de critère plus discriminant comme le sexe des participants (les tontines n'acceptant que des adhérent de sexe masculin).

5. Conclusion

L'objectif de cette étude était de contribuer à la littérature empirique sur les écarts entre sexes en matière d'inclusion financière, en analysant premièrement, les facteurs explicatifs de l'accès aux services formels et informels au Cameroun et ensuite en analysant les facteurs explicatifs des écarts entre les sexes en matière d'accès à ces deux formes de services financiers, à partir des données recueillies auprès de 1000 ménages camerounais.

La première analyse (régression logistique) permet de constater que, comparativement aux hommes, les femmes ont moins de chances d'accéder aux services financiers formels au Cameroun. La probabilité d'accès aux deux formes de services financiers étudié est tributaire d'un niveau d'éducation élevé, d'un niveau de vie élevé, du statut d'actif, et de la possession d'un compte mobile money. La seconde analyse (décomposition de l'accès aux services financier) quant à elle existence d'une différence d'accès aux services financiers (soit de 52% pour les services formels et de 46% pour les services informels) entre hommes et femmes, expliquée par un faible niveau d'éducation des femmes, un niveau de vie moins élevé traduisant de faible niveau de revenu, et un accès limité au compte mobile money et au téléphone mobile, comparativement aux hommes.

Ces résultats sont particulièrement importants pour la conception des stratégies visant à réduire les écarts de genre en matière d'inclusion financière. En effet, il ressort de ces analyses que les différences de caractéristiques entre hommes et femmes tel que : le faible niveau d'éducation des femmes entraînant des faibles connaissances financière, leur niveau de vie moins élevé du fait de leur faible autonomisation économique, et un accès limitée au mobile money, sont les principaux moteurs des écarts entre les sexes en matière d'accès aux services financiers. Ainsi, la mise sur pieds des politiques publiques visant la promotion de l'autonomisation économique des femmes pourrait être un outil efficace de facilitation de leur accès aux services financiers et la réduction des écarts entre les sexes. Ceci pourrait passer non seulement par la mise sur pieds des politiques d'emploi visant à faciliter l'accès des femmes à l'emploi et à des revenus décents, à travers des programmes de formation ciblant les femmes, des subventions ou des mesures incitatives visant à encourager les initiatives de ces dernières en matière de création d'entreprises ou, visant à soutenir les entreprises créées par celles-ci. Mais également par l'adoption sur la marche du travail, des pratiques non discriminatoires à l'égard des femmes.

La facilitation de l'accès des femmes aux services financiers et la réduction des écarts d'accès entre les sexes pourrait également passer par l'amélioration de niveau d'éducation des femmes en générale et des jeunes filles en particulier, à travers une augmentation des investissements dans l'éducation. Ceci aussi bien en termes d'infrastructures, d'enseignants qualifiés, que d'outils pédagogiques appropriés, afin de réduire les disparités territoriales en ce qui concerne l'accès à l'éducation au Cameroun. Cette amélioration de l'éducation des femmes peut également passer par la mise en place des mesures incitatives visant non seulement à limiter le taux d'abandon scolaire des filles, mais aussi à réduire les coûts directs de l'éducation, qui limitent encore la formation des filles. Il peut s'agir de mesures encourageant la discrimination positive à l'égard des filles, comme l'attribution de prix aux meilleures apprenantes ou à celles qui viennent régulièrement à l'école ; l'octroi d'allocations aux filles scolarisées ; des programmes de bourses ou d'aides financières pour ces filles (exemple le Programme Female Secondary School Stipend initié au Bangladesh, qui a permis à plus de deux tiers des filles d'accéder à l'enseignement secondaire); ou encore la mise en place de parrainages pour les filles apprenantes comme stratégie pour les maintenir à l'école et les dissuader d'abandonner les études. Le renforcement de l'éducation et de la formation des femmes peut enfin passer par la modernisation du matériel pédagogique. Il s'agit de mettre à la disposition des écoles du matériel pédagogique non-sexiste. En d'autres termes, des programmes et des manuels qui ne

présentent pas seulement les femmes dans des rôles traditionnels, mais qui les encouragent à s'engager dans diverses carrières et à participer activement à la vie de la société. Enfin une sensibilisation des parents, leaders communautaires, enseignants et apprenants (filles et garçons) aux questions de genre est nécessaire dans le but de montrer l'importance cruciale d'encourager l'accès des femmes à l'éducation.

Bibliographie

- Abbes, M. (2022). Les déterminants socio-économiques de l'inclusion financière dans les pays de la région MENA, *Les Cahiers du Cread*, 38(1), 5-30.
- Abdu, M., Buba, A., Adamu, I., and Muhammad, T. (2015). Drivers of financial inclusion and gender gap in Nigeria. *The Empirical Econometrics and Quantitative Economics Letters*, 4(4), 186–199.
- Adegbite, O., and Machethe, C. (2020). Bridging the financial inclusion gender gap in smallholder agriculture in Nigeria: An untapped potential for sustainable development, *World development*, 127, 104755.
- Akhter, J., and Cheng, K. (2020). Sustainable Empowerment Initiatives among Rural Women through Microcredit Borrowings in Bangladesh, *Sustainability*, 12(6), 1-19.
- Allen, F., Demircuc-Kunt, A., Klapper, F., and Martinez Peria, M. (2016). The foundations of financial inclusion: Understanding ownership and use of formal accounts. *Journal of Financial Intermediation*, 27, 1-30.
- Arora, R. (2012). Financial inclusion and human capital in developing Asia: The Australian connection. *Third World Quarterly*, 33(1), 177–197.
- Arrow, K. (1972). Models of Job Discrimination, in A. Pascal (ed), *Racial Discrimination in Economic Life*, Lexington Books, 83-102.
- Arrow, K. (1973). The Theory of Discrimination, in O. Ashenfelter, A. Rees (eds) *Discrimination in Labor Markets*, Princeton, Princeton University Press, 3-33.
- Asaduzzaman, R., Ali Kabir, and Radović-Marković, M. (2015). Gender inequality in Bangladesh. *Journal of Women's Entrepreneurship and Education*, 4, 54–64.
- Aterido R., Beck T., and Iacovone L. (2013). Access to Finance in Sub-Saharan Africa: Is There a Gender Gap? *World Development*, 47, 102-120.
- Avom, D., Bobbo, A. (2018). Réglementation de l'industrie bancaire et exclusion financière dans la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, *Afrique contemporaine*, 2(266), 175-190.
- Balasubramanian, S., Kuppusamy, T., and Natarajan, T. (2019). Financial inclusion and land ownership status of women. *International Journal of Development Issues*, 18, 51–69.
- Beck, R., Jakubik, P., and PiloIU, A. (2015). Key Determinants of Non-performing Loans: New Evidence from a Global Sample, *Open Economies Review*, 26(3), 525–550.
- Becker, G. (1957). *The Economics of Discrimination*, Second Edition, Chicago, The University of Chicago Press Economics.

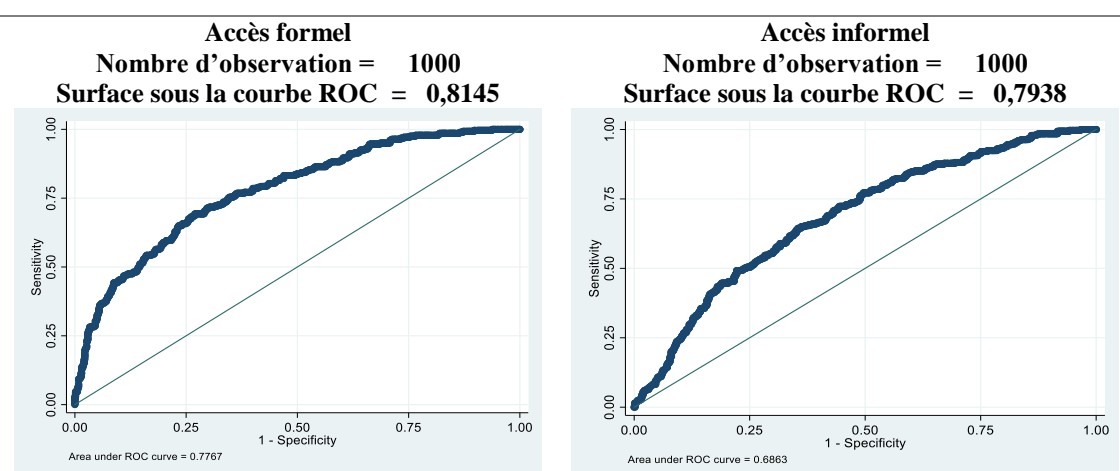
- Berguiga, I. and Adair, P. (2021). Funding female entrepreneurs in North Africa: Self-selection vs discrimination? MSMEs, the informal sector and the microfinance industry, *International Journal of Gender and Entrepreneurship*, 13(4), 394-419.
- Bilodeau, J., Hoffman, W. and Nikkelen, S., (2011). Findings from the Mobile Financial Services Development Report. *The Capco Institute Journal of Financial Transformation*, 33, 77-84.
- Blinder, A. (1973). Wage discrimination-reduced form and structural estimates, *Journal Human Resources*, 8, 436-455.
- Botric, V., and Broz, T. (2017). Gender differences in financial inclusion: Central and South Eastern Europe. *South-Eastern Europe Journal of Economics*, 15(2), 209–227
- Coleman, S. (2000) Access to capital and terms of credit: A comparison of men and women-owned small businesses, *Journal of Small Business Management*, 38(3), 37-52.
- Deere, C., and Catanzarite, Z. (2018). Who borrows to accumulate assets? Class, gender and indebtedness in Ecuador’s creditmarket. *CEPAL Review*, 122, 107-126.
- Demirguc-Kunt, A., Klapper, L., Singer, D., and Ansar, S. (2021). The Global Findex Database 2021: Financial Inclusion, Digital Payments, and Resilience in the Age of COVID-19. *Washington, DC: World Bank*.
- Demirguc-Kunt, A., Klapper, L., Singer, D., Ansar, S., and Hess, J. (2018). The Global Findex Database 2017: Measuring financial inclusion and the fintech revolution. *Washington, DC: World Bank*.
- Djournessi., Y. (2021). The adverse impact of the Covid-19 pandemic on the labor market on Cameroon, *African Development Review*, 33, 31-44.
- Douanla, S., and Fomba, B. (2019). Règlements du système bancaire et exclusion financière au Cameroun. *Journal of Business and Economics*, 7 (1&2), 30-43.
- Douanla, S., and Fomba, B. (2020). Adoption of mobile financial services: Evidence from the city of Yaoundé. *Revue d’Economie du Développement*, 4(28), 83–140.
- Douanla, S., Djournessi, Y., and Fouopi, C. (2022). Analysis of the socio-economic determinants of mobile money adoption and use in Cameroon, *Telecommunications Policy*, 46(9), 102412.
- Fairlie, R (2005). An extension of the Blinder-Oaxaca decomposition technique to Logit and Probit models. *Journal of Economic and Social Measurement*, 30, 305-316.
- Fairlie, R., and Meyer, B. (1999). Ethnic and racial self-employment differences and possible explanations. *Journal of Human Resources*, 31, 757–793.
- Fall, F., Luis Orozco, L., and Al-mouksit Akim. (2020). Adoption and use of mobile banking by low- income individuals in Senegal. *Review of Development Economics*, 24 (2), 569-588.
- Fanta, A., and Mutsonziwa, K. (2016). Gender and financial inclusion: Analysis of financial inclusion of women in the sadc region. *Policy research paper*, n° 01.
- Gentilini, Ugo, Mohamed Almenfi, Ian Orton, and Pamela Dale. (2020). Social Protection and Jobs Responses to COVID-19: A Real-Time Review of Country Measures. *Washington,*

- DC: World Bank. <https://socialprotection.org/discover/publications/social-protection-and-jobs-responses-covid-19-real-time-review-country>.
- Ghosh, S., and Vinod, D. (2017). What constrains financial inclusion for women? Evidence from Indian micro data. *World Development*, 92:60–81.
- Grimes P., Rogers K. E., and Smith R. (2010). High School Economic Education and Access to Financial Services, *The Journal of Consumer Affairs*, 44(2), 317-335.
- Honohan, P. and King, M. (2009). Cause and Effect of Financial Access: Cross-Country Evidence from the Finscope Surveys, *Empirical foundations of financial inclusion*, 45-83.
- Jann, B. (2008). The Blinder–Oaxaca decomposition for linear regression models. *The Stata Journal*, 8(4), 453–479.
- Johnson, S et Nino-Zarazua, M. (2009). Financial access and exclusion in Kenya and Uganda, document de travail no 1, *Center for Development Studies (CDS)*, University of Bath, Bath Papers in International Development, 34.
- Johnson, S., Markku Malkamäki and Nino-Zarazua M (2010). The role of informal groups in financial markets: Evidence from Kenya, document de travail, *Bath, UK, Center for Development Studies*, 7, 36.
- Kaur, S. and Kapuria, C. (2020). Determinants of financial inclusion in rural India: does gender matter? , *International Journal of Social Economics*, 47(6), 747-767.
- Klapper, L. (2015). Measuring Financial Inclusion: The Global Findex Database. *Washington, D.C: The World Bank*. <http://datatopics.worldbank.org/financialinclusion>
- Kumar, A., Mishra, K., Saroj, S. and Joshi, P. (2017). Institutional versus non-institutional credit to agricultural households in India: evidence on impact from a national farmers’ survey, *Economic Systems*, 41(3), 420-432.
- Loaba, S. (2022). L’accès aux produits financiers formels et le genre en Afrique de l’ouest : quels sont les facteurs discriminants ?, *Mondes en développement*, 1(197), 121-138.
- Mascia, V., and Rossi, S. (2017). Is there a gender effect on the cost of bank financing? *Journal of Financial Stability*, 31, 136–153.
- Morsy, H., and Youssef, H. (2017). Access to Finance. Mind the Gender Gap. *EBRD Working Paper n° 202*.
- Morsy, H., El-shal, A., and Woldemichael, A. (2019). Women Self-Selection out of the Credit Market in Africa, *African Development Bank Working Paper Series*, n° 317.
- Mukong, A., Shiwayu, N., Kaulihowa, T. (2020). A Decomposition of the Gender Gap in Financial Inclusion: Evidence from Namibia, *African Journal of Business and Economic Research*, 15(4), 149-169.
- Munemo, J. (2018). Entrepreneurial success in Africa: how relevant are foreign direct investment and financial development?, *African Development Review*, 30 (4), 372-385.
- Ndoya, H., and Tsala, C. (2021). What drive gender gap in financial inclusion? Evidence from Cameroon, *African Development Review*, 33(4), 674-687.

- Nwosu, E., and Orji, A. (2017). Addressing Poverty and Gender Inequality through Access to Formal Credit and Enhanced Enterprise Performance in Nigeria: An Empirical Investigation, *African Development Review*, 29(S1), 56-72.
- Oaxaca, R. (1973). Male-Female Wage Differentials in Urban Labor Markets. *International Economic Review* 14(3): 693-709.
- Özsuca, E. (2019) Gender gap in financial inclusion: Evidence from MENA, *Economics and Business Letters*, 8(4), 199-208.
- Pal, D. and Laha, K. (2015). Sectoral credit choice in rural India, *Journal of Choice Modelling*, 14, 1-16.
- Pampel, F. (2000). Logistic Regression: A Primer (Quantitative Applications in the Social Sciences) 1st Edition, *SAGE Publications*, <https://dx.doi.org/10.4135/9781412984805>.
- Park, C., and Mercado, R. (2015). Financial Inclusion, Poverty, and Income Inequality in Developing Asia, *Working paper series*, 317. <http://hdl.handle.net/11540/2272>
- Rajeev, M., Bhattacharjee, M., and Vani, B. (2015). Crop Insurance and Risk Mitigation: Experiences from India. *The International Center for Development and Decent Work*, 15.
- Rastogi, S. and Ragabiruntha, E. (2018). Financial inclusion and socioeconomic development: gaps and solution, *International Journal of Social Economics*, 45(7), 1122-1140.
- Reichert, P., Bird, M., and Farber, V. (2021). Gender and entrepreneurial propensity: Risk-taking and prosocial preferences in labour market entry decisions, *Social Enterprise Journal*, 17(1), 111-139.
- Sarma, M., and Pais, J. (2011). Financial Inclusion and Development. *Journal of International Development*, 23, 613-625.
- Soumaré I., Tchana F., Kengne T. (2016). Analysis of the Determinants of Financial Inclusion in Central and West Africa, *Transnational Corporations Review*, 84(4), 231-249.

Annexe

Figure A: Test post estimation LROC du model Logit d'accès aux services financiers



Source : A partir des données Global Findex (2021).